

Le Fonds Paul Reuter

Créé en 1983, grâce au don fait au Comité international de la Croix-Rouge par feu le professeur Paul Reuter, professeur honoraire de l'Université de Paris, membre de l'Institut de droit international, le Fonds Paul Reuter a deux objectifs. Ses revenus servent, d'une part, à encourager une œuvre ou une entreprise dans le domaine du droit international humanitaire et de sa diffusion et, d'autre part, à financer le Prix Paul Reuter.

1. Contribution à un projet en rapport avec la diffusion du droit international humanitaire

Le Fonds peut, par une contribution financière,

- aider à la réalisation d'un projet,
- rendre possible une publication ou
- rétribuer une activité ou un effort particulier

pour promouvoir la connaissance et la diffusion du droit international humanitaire.

2. Prix Paul Reuter

Le Prix Paul Reuter, d'un montant de 2 000 francs suisses, est destiné à couronner une œuvre marquante dans le domaine du droit international humanitaire.

Jusqu'à ce jour, le Prix a été attribué à Mohammed El Kouhène, Heather A. Wilson, Edwards K. Kwakwa, Alejandro Valencia Villa, Éric David, Geoffrey Best et A.P.V. Rogers.

La sixième attribution du Prix Paul Reuter aura lieu en février 2000.

Selon le Règlement du Prix Paul Reuter, l'ouvrage doit remplir les conditions suivantes :

- il doit faire mieux connaître ou comprendre le droit international humanitaire;
- il doit être rédigé en français, en anglais ou en espagnol;
- il est inédit ou a été publié dans les deux années qui précèdent l'attribution du Prix (soit en 1998 ou 1999).

Le dossier de candidature contiendra:

- une brève notice biographique du candidat;
- la liste de ses publications;
- le texte intégral de l'ouvrage, en trois exemplaires.

L'auteur remplissant les conditions précitées pourra faire acte de candidature, dans les meilleurs délais, au plus tard le 15 septembre 1999.

La demande de contribution financière ou l'acte de candidature pour le Prix Paul Reuter doit être soumis au :

Président de la Commission du Fonds Paul Reuter
Comité international de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
CH - 1202 Genève

Commission du Fonds Paul Reuter

Présentation des articles pour la *Revue internationale de la Croix-Rouge*

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* invite ses lecteurs à lui adresser des articles relatifs aux divers aspects des activités du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ou du droit international humanitaire. Les textes seront pris en considération en fonction de leur valeur et du programme thématique de la *Revue*.

Les manuscrits peuvent être présentés en *français*, en *anglais*, en *espagnol*, en *arabe* ou en *russe*.

Les textes seront dactylographiés en double interligne et ne devront pas dépasser 20 pages, soit environ 5 000 mots. Le CICR utilise le logiciel de traitement de texte AmiPro 3.1. Les documents doivent nous parvenir, de préférence, sur support disquette, soit en AmiPro, soit sous forme ASCII.

Les *notes* seront numérotées à la suite tout au long de l'article. Il est recommandé de les présenter à la fin du texte, dactylographiées en double interligne.

Les *références bibliographiques* seront indiquées dans la langue originale. Elles comprendront au minimum les indications suivantes:

a) pour les *livres*: initiales et nom de l'auteur (dans cet ordre), titre de l'ouvrage (en italique), lieu de publication, maison d'édition et année de publication (dans cet ordre), puis numéro de page (p.) ou des pages (pp.) auxquelles on se réfère;

b) pour les *articles*: initiales et nom de l'auteur, titre de l'article (entre guillemets), nom du périodique (en italique), date du numéro, page (p.) ou pages (pp.) auxquelles on se réfère.

La rédaction se réserve le droit de réviser la forme des articles avant publication.

Les manuscrits, publiés ou non, ne sont pas rendus.

Les manuscrits, la correspondance relative à la publication et les demandes d'autorisation de reproduire des textes parus dans la *Revue* seront adressés au rédacteur en chef.

Les opinions exprimées dans les textes publiés par la *Revue* n'engagent que leurs auteurs. Leur publication ne constitue donc pas une prise de position du CICR. Il en va de même pour les textes de la rédaction. Seuls les textes signés par le CICR peuvent lui être attribués.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* est l'organe officiel du Comité international de la Croix-Rouge. Publiée depuis 1869, elle a porté à l'origine le titre de «Bulletin international des Sociétés de secours aux militaires blessés», puis de «Bulletin international des Sociétés de la Croix-Rouge».

Organe de réflexion, d'opinion et de référence sur la mission et la doctrine du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* est également une publication spécialisée dans le droit international humanitaire et d'autres aspects de l'action humanitaire.

Chronique des activités internationales du Mouvement, qui garde la mémoire des événements, la *Revue internationale de la Croix-Rouge* entretient un courant d'informations et constitue un lien entre les composantes du Mouvement.

La *Revue internationale de la Croix-Rouge* paraît quatre fois par an, en cinq langues.

en français : REVUE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE (depuis octobre 1869)

en anglais : INTERNATIONAL REVIEW OF THE RED CROSS (depuis avril 1961)

en espagnol : REVISTA INTERNACIONAL DE LA CRUZ ROJA (depuis janvier 1976)

en arabe : المجلة الدولية للصليب الأحمر
(depuis mai-juin 1988)

en russe : МЕЖДУНАРОДНЫЙ ЖУРНАЛ КРАСНОГО КРЕСТА
(depuis novembre-décembre 1994)

Les articles de la *Revue* sont accessibles sur le site Web du CICR, sous la rubrique «publications / périodiques», aux adresses suivantes :

en anglais (depuis 1995): <http://www.icrc.org>

en français (depuis 1996): <http://www.cicr.org>

RÉDACTION : Hans-Peter Gasser, docteur en droit, rédacteur en chef

ADRESSE : Revue internationale de la Croix-Rouge
19, avenue de la Paix
CH - 1202 - Genève, Suisse
Tél. (+4122) 734 60 01
Fax (+4122) 733 20 57
Internet : review.gva@icrc.org

ABONNEMENTS : un an, 30 francs suisses ou US\$ 18
le numéro, 10 francs
Comptes de chèques postaux : 12 - 5527-6 Genève
Compte bancaire:129.986.0 Société de Banque Suisse, Genève

REVUE
INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE



ISSN 0035-3361